



AVIS

Le Doyen de la Faculté des Sciences porte à la connaissance de l'ensemble des étudiants qu'un délai final a été ouvert au profit des nouveaux étudiants, ainsi que des étudiants concernés par le transfert de dossiers et l'inscription par dérogation.

Les dépôts de dossiers auront lieu les 13 et 14 octobre au sein de la faculté.

Le dossier de demande doit comprendre les pièces suivantes :

1. Pour les demandes d'inscription ou de réinscription par dérogation :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Doyen de la Faculté, expliquant les raisons de l'interruption des études ou de l'absence d'inscription, accompagnée des justificatifs nécessaires.
- Le formulaire d'inscription ou de réinscription par dérogation (à retirer sur le portail de l'établissement).
- Une copie du baccalauréat (non certifiée conforme).
- Une copie des diplômes obtenus.
- Une attestation de travail ou de non-travail.
- Une copie des relevés de notes pour chaque année universitaire.
- Une copie de la carte d'étudiant.
- Une copie de la Carte Nationale d'Identité (non certifiée conforme).

2. Pour les nouveaux bacheliers :

- Deux (2) copies du reçu d'inscription. Sur la plateforme : https://my.umi.ac.ma à partir du samedi 11 octobre 2025 jusqu'au lundi 13 octobre 2025, délai de rigueur.
- Quatre (4) copies du baccalauréat.
- Deux (2) copies de la Carte Nationale d'Identité.
- Une (1) copie de l'acte de naissance.
- Deux (2) photos d'identité récentes.
- Une enveloppe timbrée portant le nom et l'adresse de l'étudiant.

Le dépôt des dossiers se fera de 9h00 à 12h00.

Ce délai est non renouvelable. Les étudiants sont donc invités à respecter scrupuleusement les dates et horaires indiqués.